



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 05 septembre 2023

*Le 05 septembre 2023 à 21h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quercy, sous la présidence de Monsieur Christian LESTRADE, Maire.*

*Date d'affichage : 29 août 2023*

*Date de convocation : 29 août 2023*

*Présents : Mesdames Émilie ABADENS, Françoise ALRIC, Marie-Chantal COMBRE, Irène BERGOGLIO, Anne GUTHMULLER, Patricia MATHIEU, Sophia BERNADET, Madame Laure BELY*

*Messieurs Patrick DAUCH, Christian LESTRADE, Régis PLAZEN, Monsieur Sébastien DANIEL, Monsieur Philippe BONNET*

*Représentés : Monsieur Pierre LARTIGUE (procuration à Madame Marie-Chantal COMBRE).*

*A été élu secrétaire : Madame Sophia BERNADET*

*Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté avec 14 voix POUR et 1 abstention*

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant qu'il n'y aura pas de délibération modificative concernant le chemin rural Granié / Commune de Vazerac car il manque des informations cadastrales.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération pour une subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire du RPI Vazerac-Labarthe. 15 voix POUR

1. Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire

15 voix POUR

Cela concerne un ordinateur portable acheté par les enseignants et la coopérative pour un montant de 499,99 €, un câble HDMI pour un montant de 34,99 € et le logiciel pour un montant de 149,00 € ce qui fait un total de 683,98 €.

S'agissant d'une promotion chez Darty et la commune n'ayant pas de compte à cette enseigne, c'est la coopérative scolaire du RPI Vazerac Labarthe qui l'a avancé à la commune.

2. Délibération révision des tarifs de l'architecte pour la toiture de l'église

15 voix POUR

Une délibération pour le choix de maître d'œuvre concernant la toiture de l'église avait déjà été voté mais, suite, à la demande des bâtiments de France de déposer un permis de construire, l'architecte a révisé ses tarifs puisqu'il doit retravailler ses plans.

En conséquence, la nouvelle facturation s'élève à 11 511,00 € au lieu de 7 000,00 € initialement annoncé. Un nouveau vote s'impose du fait de la différence de tarification.

### **3. Délibération inscription des sépultures au Patrimoine communal**

15 voix POUR

Cette délibération concerne deux sépultures qu'il est nécessaire d'inscrire au Patrimoine communal sinon elles seraient relevées :

- La tombe des prêtres et des sœurs
- Monsieur François GAMEL, obligation de l'inscrire au Patrimoine communal car il s'agit d'un souvenir français

### **4. Délibération révision des tarifs des prestations effectuées au cimetière**

La commune prête le dépositaire six mois gratuitement et 10,00 € par mois supplémentaire selon une délibération voté en 2001.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette tarification à 15,00 € par mois supplémentaire au-delà des six mois.

L'ensemble du conseil est contre cette augmentation. En conséquence la délibération est votée pour le tarif à 10 euros

### **5. Versement Taxe d'aménagement communale**

15 voix POUR

Suite à une loi votée par le gouvernement, la taxe d'aménagement que percevait la commune doit être versée à la Communauté des Communes. La taxe d'aménagement concerne les permis de construire, le tout à l'égout qui sont à charge de la commune.

Il a été convenu, avec plusieurs Maires, que cette taxe d'aménagement serait reversée comme suit, à savoir : 1% du montant des travaux par kilomètre de voirie. Pour la commune de Vazerac cela correspond à un montant de 313,99 €.

### **6. Délibération Attribution de compensation définitive 2023**

15 voix POUR

Il s'agit d'une somme versée par la Communauté des communes lorsque la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) aura évalué le coût des charges transférées en fonction des communes :

- Barry d'Islemade : ne perçoit pas
- Labarthe : 17 064,65 €
- Labastide-du-Temple : 109 863,59 €
- Lafrançaise : 477 478,55 €
- Les Barthes : n'en perçoit pas
- L'Honor-de-Cos : 113 691,57 €
- Meauzac : 2 262,97 €
- Montastruc : 19 560,28 €
- Piquecos : 24 219,11€
- Puycornet : 38 381,92 €
- Vazerac : 50 888,92 €

La communauté des communes reverse aux communes la somme totale de 853 411, 56 €. A cette somme s'ajoute les taxes d'aménagement, c'est à ce moment-là que la Communauté des communes la rembourse :

- Barry d'Islemade : 260,00 €
- Labarthe : 280,00 €
- Labastide-du-Temple : 252,00 €
- Lafrançaise : 341,00 €
- Les Barthes : 130,00 €
- L'Honor-de-Cos : 268,00 €
- Meauzac : 217,00 €
- Montastruc : 45,00 €
- Piquecos : 75,00 €
- Puycornet : 313,16 €
- Vazerac : 313,99 €

Pour la commune de Vazerac, le montant total d'attribution de compensation définitive est de : 51 202,91 €. Cette somme est reversée en neuf fois c'est-à-dire sur neuf mois.

#### **7. Délibération Désignation du correspondant Incendie-Secours commune de Vazerac**

15 voix POUR

Madame Émilie ABADENS a été désignée pour être le correspondant Incendie-Secours de la commune de Vazerac.

#### **8. Délibération choix d'une application mobile de communication (Intra-muros ou Panneau Pocket)**

15 voix POUR

- Intra-muros propose un abonnement sur 15 mois avec un tarif mensuel de 20,00 € HT.
- Panneau Pocket propose un abonnement annuel de 130,00 € TTC avec réduction puisque Vazerac est adhérente à l'association des maires ruraux.

Patrick, Dauch nous présente l'application Panneau Pocket, vers laquelle il propose de porter son choix pour des raisons de coût car, concernant l'utilisation, les deux applications sont sensiblement identiques.

Ces applications sont téléchargeables sur les smartphones et gratuites pour les utilisateurs. Elles ont pour but d'informer les utilisateurs, à l'instant T, des événements, des actions (canicule, coupure électricité, inondation, etc...) etc. ... sur la commune.

Il est soumis de faire une communication par panneauage, sur le bulletin officiel et sur le site internet afin d'informer l'ensemble des administrés et des visiteurs que la commune utilise Panneau Pocket.

Il est soulevé la question de la pertinence de cette application quant au coût et aux nombres d'utilisateurs. En ce sens, l'ensemble du conseil émet un vote pour une première année d'abonnement et de consulter le nombre d'utilisateur avant de renouveler le contrat.

## 9. Délibération Convention d'un diagnostic du réseau d'éclairage public en vue du transfert de la compétence au SDE (option 2)

---

15 voix POUR

La commune de Vazerac a adhéré au niveau de l'éclairage public pour la compétence optionnelle proposée par le SDE.

Suite à cette adhésion, le SDE effectue un diagnostic de l'éclairage public à leur charge.

L'objectif de ce diagnostic est de prendre connaissance, sous forme d'un inventaire ; du passage des câbles, du comptage des points lumineux, du nombre d'horloges, etc...

Le SDE a besoin d'une délibération mentionnant que le conseil approuve la réalisation ce diagnostic.

## 10. Délibération Décision Modificative (DM)

---

15 voix POUR

Décision modificative au niveau du budget d'investissement concernant les travaux de la boulangerie.

- Dans les dépenses :
  - o Art. 45.811, opération sous mandat, on met 60 000,00 €.
  - o Art. 45.8122, il y a une dépense de 47806,00 €, ce qui fait un total de 12 194,00 €.
- Dans les recettes :
  - o Art. 45.821, opération de mandat de 92 194,00 €
  - o Art. 45.8222, il y a une recette de 80 000,00 €, ce qui fait un équilibre à 12 194,00 €

Cette modification est justifiée par le fait d'un différentiel sur les dépenses des travaux de la boulangerie. Ceci afin de réalimenter le compte et de permettre de réaliser un équilibre d'un montant de 12 194,00 €.

### Questions diverses

---

- Le City Stade sera livré semaine 37 soit la semaine du 11 au 15 septembre 2023.
- Le Plan de Sauvegarde Communal (PSC) est à réactualiser avant la fin de l'année.
- L'art de se vêtir en Occitanie :
  - o Monsieur André **BRESSANGES** informe que l'exposition sera le 17 septembre 2023 à la médiathèque de Vazerac.
- Les conseillers départementaux, Madame **IUS** et Monsieur **CROS** qui s'occupent du tourisme de la V87 (Montluçon – Montech, parcours d'environ 580 km) sont venus à Vazerac pour proposer de faire installer des petits garages à vélos ayant la possibilité de recharger les vélos électriques. Pour le moment tous les panneautages concernant la V87 sont effectués dans le Lot et doivent être prochainement réalisés dans le Tarn et Garonne.
- Dossier Cluny / UNESCO : Monsieur Alain **VEYRAC** conseille d'associer la commune de Vazerac à la commune de Moissac pour la réalisation du dossier. Monsieur Pierre **BAFFALIE** indique qu'il faut constituer le dossier avant fin septembre 2023.

L'ensemble du conseil maintient sa dernière décision, à savoir, de ne pas effectuer cette démarche. Le vote n'a pu être fait.

- Régis a proposé à la commission voirie ainsi qu'aux conseillers volontaire de participer à l'amélioration de la signalisation du village. Émilie ABADENS s'est intégrée au groupe.
- La commission cantine a une réunion avec le CLAE le jeudi 21 septembre prochain concernant l'organisation et la constitution des menus de la cantine. Seront présents ; Christian, la commission cantine, la cantinière, la directrice du CLAE, Mickaël et les ATSEM.
- Concernant l'entretien du village, Régis propose une réflexion pour savoir s'il serait pertinent d'embaucher une personne (quart temps ou mi temps ) ou une entreprise privée pour l'entretien du village et des espaces verts afin de soulager les agents techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VAZILLAC' at the top, 'TARN-ET-GARONNE' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. The central part of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a star above its head.